



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

**Délibération n° 2011/07/06**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 18 JUILLET 2011**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**48**

**48**

**37**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**13 Juillet 2011**

L'an deux mille onze, le 18 juillet, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 13 juillet 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, RIGAUD, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.L

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : MM SZCEPANSKI

Suppléantes : Mme COULAUD

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET

MM COULON, JOUHAUD, LAKROUF

**OBJET : Accueil d'un stagiaire et gratification correspondante**

Le Président informe que la Communauté de communes est régulièrement sollicitée pour des stages au sein des différents services.

Certaines demandes émanent d'étudiants dans le cadre de leur cursus de formation, ce qui donne lieu à une convention passée avec le stagiaire et l'établissement d'enseignement.

D'autres candidatures, spontanées, sont aussi enregistrées et peuvent contribuer à enrichir l'expérience professionnelle de personnes à la recherche d'un emploi dans la fonction publique territoriale (titulaire ou non titulaire) et à accompagner la communauté de communes sur des actions précises.

Le Président rappelle que, en complément de sa compétence « aménagement de chemins de randonnée intercommunaux », la Communauté de communes développe des outils et supports d'interprétation dont la diffusion est ensuite assurée par l'office de tourisme intercommunal.

Il rappelle que les missions précitées sont confiées à Melle Peggy Chevilley, chargée de mission « environnement », par ailleurs fortement mobilisée actuellement sur la mise en œuvre du programme sur les rivières, au titre du Contrat Territorial Vienne Amont.

Considérant une demande récente de stage, spontanée, et la charge de travail actuelle de la chargée de mission « environnement », le Président soumet au Conseil la proposition d'accueil d'un stagiaire sur une durée de deux mois à compter d'août 2011 :

- pour lui permettre de découvrir le fonctionnement de la Communauté de communes et les différentes compétences exercées ;
- et pour travailler à la préparation d'outils et de différents supports d'interprétation de certains chemins de randonnée. Son maître de stage sera Peggy CHEVILLEY, chargée de mission environnement.

Considérant l'intérêt du travail qui va être réalisé, le Président propose au Conseil de gratifier le futur stagiaire d'une indemnité à hauteur de 30 % du SMIC, proratisée à la durée du stage.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise l'accueil d'un stagiaire pour une durée maximale de deux mois au sein des services de la Communauté de communes.
- Décide de verser une gratification à hauteur de 30 % du SMIC pour la réalisation de ce stage.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourganeuf, le 19 juillet 2011  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD